



Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le 
ID : 011-200035855-20210707-20210142-DE



Le
projet

LE PROJET DE TERRITOIRE

Validé par le conseil communautaire du 07 juillet 2021

Démarche accompagnée par **Territoires & Développement**
Valérie Dumontet Consultante

LE MOT DU PRESIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter le projet de territoire, qui sera soumis au vote du conseil communautaire puis des conseils municipaux. Il est le fruit d'un travail collectif et d'une volonté politique forte de permettre à chaque élu des 43 communes de notre territoire de contribuer à sa construction.

Ainsi, à travers une méthode participative, et en allant à la rencontre de l'ensemble des conseils municipaux, sommes-nous arrivés à fédérer l'ensemble des élus municipaux autour du recensement des enjeux présents et à venir pour notre bassin de vie, ainsi que de l'écriture d'un plan d'actions qui fixe la feuille de route de la mandature.

L'enjeu est de taille, faire émerger un esprit communautaire facteur de dynamique et de développement, et partager ensemble une vision commune de l'avenir de notre territoire.

L'engagement de l'équipe projet, constituée de techniciens et d'élus, a permis de mettre en œuvre une nouvelle façon de travailler, gage de réussite pour la conduite et la mise en œuvre des actions.

Le projet tel que présenté est ambitieux et réaliste. Il permettra de saisir les opportunités au bénéfice du territoire intercommunal, de ces communes et de ses habitants.

La CCCLA se dote ainsi d'un outil prenant appui sur des lignes de force qui positionnent le territoire comme un espace de vie, de vitalité économique, de cohésions sociale et territoriale.

Nous pouvons être fiers du résultat qui nous permet de nous projeter collectivement vers l'avenir. Nous démontrons la force du collectif et notre capacité à assumer notre responsabilité politique. La CCCLA est incarnée aujourd'hui par ce projet que nous aurons à partager avec les citoyens.

Il nous appartiendra dès son adoption par l'ensemble des communes, de le faire vivre, de l'affiner encore à travers le travail des différentes commissions, et de le mettre en œuvre tout au long des années à venir.

Ainsi nous pouvons continuer à agir ensemble, avec le cap et le souffle qui ont guidé l'écriture.

Je tenais à remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui, techniciens, et élus, se sont mobilisés autour de l'élaboration de ce projet ainsi que pour l'esprit constructif et positif qui a guidé chacune, et chacun d'entre vous.

Philippe Greffier

Président de la CCCLA

1. LE CONTEXTE

1.1. Le territoire intercommunal et ses dynamiques

La communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois a été créée le 1^{er} janvier 2013 suite à la fusion des 4 intercommunalités préexistantes : la communauté de communes Castelnaudary Bassin Lauragais, la communauté de communes Hers et Ganguise, la communauté de communes Lauragais Montagne Noire et la communauté de communes Nord Ouest Audois. Elle regroupe 43 communes sur une superficie de 484 km². 26 668 habitants y résident dont 43% à Castelnaudary. Sa dynamique territoriale est marquée par 5 grandes caractéristiques :

La communauté de communes par sa position géographique est sous l'influence de la métropole toulousaine dans sa frange ouest. Cela se traduit par un dynamisme démographique marqué. Depuis le milieu des années 2000, la communauté de communes a vu sa population augmenter, passant de 24874 habitants en 2007 à 26668 habitants en 2017. Cette dynamique est essentiellement due à l'arrivée de nouvelle population. Elle engendre de nouveaux besoins en matière de logements, emplois, mobilités, infrastructures, équipements et services. Pour accueillir cette nouvelle population, le territoire peut s'appuyer sur un réseau de services publics important et relativement bien dimensionné. Les seules difficultés repérées sur le territoire concernent l'accès aux services de soins, de prise en charge de la dépendance et l'utilisation des services numériques. Sur ce dernier point, la problématique porte à la fois sur la qualité et la maintenance des infrastructures qui devraient être partiellement réglées par le déploiement du réseau public THD.

La communauté de communes conserve un caractère rural et naturel très marqué. La surface agricole utile occupe 34 310 hectares. Par ailleurs, 48 % du territoire est situé dans une zone naturelle d'intérêt écologique. Le sillon lauragais qui coupe le territoire en deux, concentre les principales voies de communication humaines. Le Canal du Midi véritable richesse du territoire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco dessine ce sillon.

Le développement économique est aujourd'hui est l'un des axes forts de la communauté de communes pour conforter l'autonomie du territoire. Le ratio emploi / habitant est d'environ 1 emploi pour 2.6 habitants. Il est supérieur à la moyenne de l'inter Scot de l'aire urbaine toulousaine. Plus de 2 emplois sur 3 sont situés dans la sphère présentielle. Parmi les filières économiques les plus développées, l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le tourisme se distinguent. Pour accompagner ce développement, la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois a construit une palette d'outils permettant de favoriser la création, l'implantation et le développement des entreprises

Il n'en demeure pas moins que la population intercommunale du tout comme le reste de la population audoise est marquée par trois grandes caractéristiques socio-économiques.

- Une population fragile relativement importante. Le bassin de vie Lauragais Audois compte 1498 demandeurs d'emploi de catégorie A. Le taux de pauvreté du territoire s'établit à 17% contre 15% en moyenne en France. 22 % des 3 470 familles avec enfant du territoire sont des familles monoparentales. 4% des ménages recensés sont allocataires de l'allocation aux adultes handicapés.
- Un vieillissement de la population qui entraîne une recomposition des ménages. Sur le territoire plus de 27 % de la population à + de 60 ans. Parmi celles-ci, 2 862 habitants ont 75 ans et plus. Cette tendance se traduit par une augmentation des ménages composés d'une seule personne. Ces derniers ont progressé de +816 en dix ans. Ils représentent 4078 personnes. Malgré ce vieillissement, 23 % de la population à moins de 20 ans, soit 6133 habitants, soit 1.1% de plus que la moyenne départementale.
- Un niveau de formation de la population active plus faible que la moyenne nationale. Seulement 26.1% de la population de 15 ans et plus non scolarisée a un diplôme au moins équivalent à bac + 2. Ce taux est de 30% au niveau de la France métropolitaine.

Enfin, il convient de noter l'importance de l'armature communale. 9 des 43 communes de la communauté de communes ont été classées dans le cadre du Scot comme des « communes pôles ». Elles animent le bassin de vie avec des équipements et services, qui répondent aux besoins quotidiens ou hebdomadaires des habitants par leur niveau. Elles contribuent à la création d'un territoire des proximités. Il est important dans le cadre du projet intercommunal à venir de conforter et renforcer cette armature pour répondre aux enjeux économiques, démographiques et sociaux

1.2. Les autres éléments structurants

Outre cette dynamique territoriale, 4 autres grands enjeux ont été identifiés en amont du projet intercommunal.

Tout d'abord, ce dernier devra intégrer les grandes transformations sociales en cours que sont la transition climatique, la numérisation de l'économie et des services ou encore le vieillissement de la population. Quelques chiffres permettent d'appréhender ces enjeux. La consommation énergétique annuelle du territoire est estimée à 867 GWh, soit une dépense moyenne de 90 M€. La production d'énergie renouvelable représente 6% de cette consommation. 1 local sur 4 a actuellement accès au très haut débit sur le territoire. Avec la fin de la première étape du schéma départemental d'aménagement numérique, 70% de la population devrait être couverte par cette technologie. 100% des habitants devraient disposer via la 4GLTE d'une offre triple play. On estime à 17% le taux de la population intercommunale qui est concernée par des problèmes d'illectronisme. Le vieillissement de la population devrait entraîner un accroissement de 66% du nombre de personnes dépendantes à l'horizon 2040.

Cette donnée est à mettre en perspective avec les 207 places en EPHAD implantés sur le territoire et le fait qu'un médecin généraliste sur 2 du territoire est âgé de 60 ans ou plus.

Le projet devra tenir compte du cadre réglementaire. Si le transfert contraint par de nouvelles compétences par la loi ne semble pas d'actualité pour le mandat, les projets de loi « 4D »¹ et « climat et résilience »² contiennent des mesures qui impactent directement le bloc communal, notamment la question de l'artificialisation des sols, le service public de la performance énergétique de l'habitat, la santé, la mobilité, la politique du logement ou encore de démocratie participative. Plus localement, les élus auront à se prononcer sur le devenir du Syndicat Lauragais Audois qui statutairement n'aura plus d'existence légale au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, le projet intercommunal 2020-2026 aura à intégrer des enjeux financiers forts. Ces derniers se situent à deux niveaux. Tout d'abord, les différentes réformes de la fiscalité locale engagée par l'Etat associées à l'éventualité forte d'une nouvelle participation des collectivités locales à la réduction des déficits publics locaux dans le cadre du programme de stabilité 2021-2027³ imposent à la communauté de communes et à ses communes membres de réfléchir sur la recherche de nouvelles ressources financières ou pistes de mutualisation. Ensuite, les élus intercommunaux auront à engager les processus de convergence tarifaire sur le financement des déchets ménagers et des compétences « eau et assainissement ». L'ensemble de ces éléments devront faire l'objet du futur pacte financier.

Le dernier enjeu repéré pour le futur projet porte sur la gouvernance. Un rapide diagnostic permet de repérer dans ce domaine, quatre problématiques. La première concerne l'appropriation par les élus communaux de la communauté de communes comme un outil et non une organisation concurrente. La deuxième touche le sentiment pour certaines communes rurales que Castelnaudary par son poids concentre tous les moyens et projets intercommunaux. La troisième problématique pointe l'absence de connaissance des compétences, actions, services réalisés par la communauté de communes. Faute d'une communication suffisante auprès de la population et les élus, elle souffre d'un manque de lisibilité et reconnaissance. La quatrième et dernière problématique porte sur les moyens organisationnels de la communauté de communes. Les services existants sont dimensionnés pour les compétences actuelles. Ils seront à renforcer pour pouvoir supporter de nouvelles missions ou de nouveaux projets.

¹ [Projet de loi 4D : les points à suivre pour les communes et intercommunalités - APVF](#)

² [Projet de loi climat et résilience : Les sujets essentiels pour les territoires - APVF, Note Positionnement APVF-1.pdf](#)

³ [Présentation du Programme de Stabilité 2021-2027 | Direction générale du Trésor \(economie.gouv.fr\)](#)

2. ELEMENTS DE METHODE

2.1. Le cadre méthodologique approuvé par le conseil des maires du 17 décembre 2020

La communauté de communes a mis en œuvre sur la période 2015-2020 son premier projet intercommunal. Ce dernier était construit sur 3 principes structurants :

1. Faire porter nos efforts sur le développement économique et touristique, car générateur d'emplois et de richesses nouvelles à redistribuer sous forme de services ou de retour financier aux communes.
2. Adopter un pacte fiscal marquant l'engagement des élus à ne pas augmenter la pression fiscale sur les impôts directs.
3. Pérenniser et développer les services rendus à la population.

Il prévoyait la réalisation de 64 actions organisées autour de 6 axes.

Son bilan a permis sur le plan quantitatif un taux de réalisation important et le respect des objectifs initiaux. Sur un plan comptable, 53 actions réalisées ou engagées, 50 millions d'euros d'attribution de compensation et 3 millions d'euros de FPIC reversés aux communes, 10 millions d'euros d'investissement, 3 millions d'euros d'excédent consolidé supplémentaires et des taux d'imposition de fiscalité directe stables

Il a fait ressortir sur le plan qualitatif les éléments suivants. Ce projet a permis de créer une communauté de travail entre les élus intercommunaux. Cependant sa méthode de construction « par le haut », le transfert imposé par le législateur de certaines compétences n'ont pas permis aux élus municipaux de s'approprier ce dernier, même si 39 communes sur 43 l'avaient validé initialement⁴.

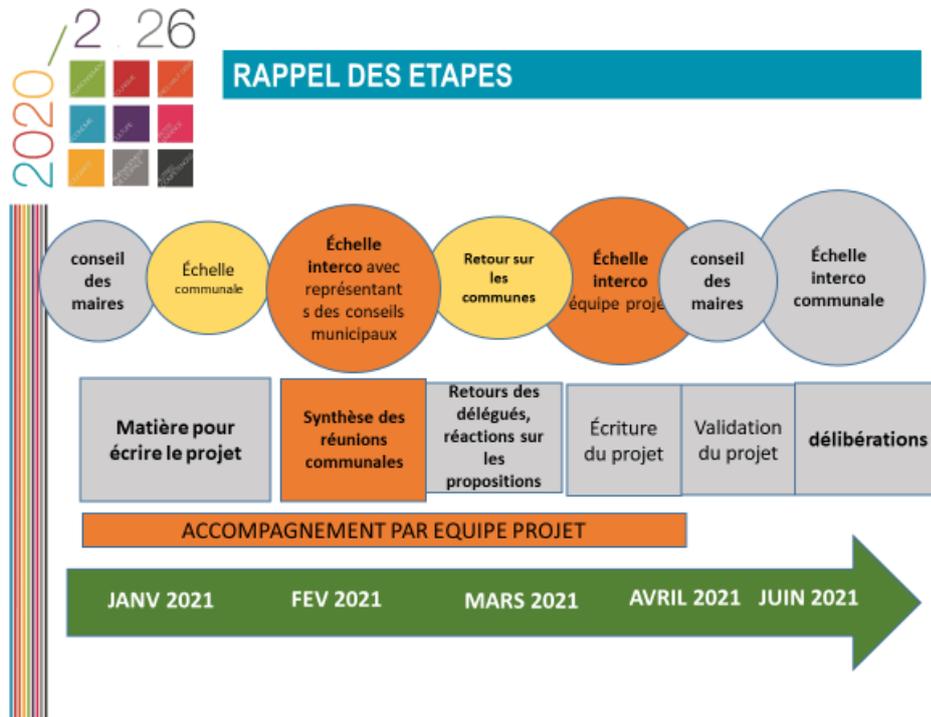
Aussi afin de renforcer l'appartenance à l'intercommunalité, fédérer les élus autour d'un projet de territoire partagé et approprié qui part d'un bilan mais qui ouvre sur de nouvelles propositions, la conférence des maires le 17 décembre 2020 a validé les principes méthodologiques suivants pour la construction du projet 2020-2026 :

- Elaborer ce projet de territoire de façon ascendante et en impliquant une équipe projet mixant vice-présidents et techniciens ;
- Appliquer une méthode qui permet une participation large et une appropriation des propositions qui en ressortiront ;
- Un accompagnement par « Territoires & Développement ».

⁴ Pour rappel, le projet 2015-2020 a été soumis à l'approbation du conseil communautaire et des 43 conseils municipaux. 42 conseils municipaux ont délibéré, 39 ont validé celui-ci. 2 communes ont émis un avis défavorable. 1 commune s'est abstenue.

2.2. Les 6 étapes d'élaboration du projet

Six étapes ont été retenues pour bâtir le projet.



L'étape n°1 consistait à rencontrer sur le mois de janvier 2021 l'ensemble des 43 communes afin de recueillir la matière socle du projet. Plus de 500 conseillers municipaux ont été consultés sur les atouts, faiblesses, opportunités, menaces pour le territoire intercommunal et la communauté de communes.

L'étape n°2 a permis à partir de la matière recueillie d'organiser un séminaire de travail le 6 février 2021 avec les conseillers municipaux désignés par chaque commune et l'équipe projet pour faire ressortir les enjeux du projet et les actions qui pourraient être engagées pour y répondre.

L'étape n°3 réalisée sur le mois de mars 2021 avait pour objectif de faire valider et prioriser par les conseils municipaux les enjeux et actions qui pourraient être développés dans le cadre du projet 2020-2026. Les conseils municipaux ont ainsi fait remonter plus de 300 propositions.

Lors de l'étape n°4, l'équipe projet a repris ces propositions pour les compiler et organiser autour de thématiques clefs. A l'issue de ce travail, 31 fiches actions ont été dégagées pour constituer le cœur du projet 2020-2026. Ce dernier est organisé autour de 4 grands défis et 20 axes thématiques.

L'étape n°5 a été effectuée en 3 temps. La conférence des maires du 25 mai 2021 a émis un avis favorable sur les 20 grands axes du projet en les priorisant. A partir de là, l'équipe projet

a détaillé et évalué les actions pour permettre au bureau communautaire le 22 juin 2021 de hiérarchiser les actions en 4 catégories : à continuer sur le mandat, à réaliser sur le mandat, à engager sur le mandat ou à étudier sur le mandat, en tenant compte notamment des choix stratégiques exprimés par les élus, de la faisabilité des actions et des capacités financières. Cette hiérarchisation du plan d'action a été validée par la conférence des maires du 29 juin 2021 ainsi que les éléments constitutifs du pacte financier. Il a été acté à ce titre que la capacité à engager les actions passera par le captage de nouvelles ressources et/ d'une part du FPIC actuellement perçue par les communes sous réserve de l'accord de la conférence des maires.

La dernière étape sera la validation par le conseil communautaire et les 43 conseils municipaux. Elle commencera le 7 juillet 2021 pour s'achever le 10 octobre 2021.

La méthode en résumé

Une méthode participative animée par une équipe projet mixte élus / techniciens

- Phase 1: Recueillir la parole dans chaque conseil municipal
- Organiser et synthétiser la matière recueillie,
- Préparer l'animation de la phase suivante
- Phase 2: Animer la mise en commun à l'échelle intercommunale (avec de représentants de chaque conseil municipal)
- Phase 3: Synthétiser et faire ressortir points de convergence et divergence et proposition de fiches action
- Phase 5 : Travail avec la Conférence des Maires et l'équipe projet pour arriver à l'écriture du projet soumis au vote des conseils municipaux.
- Phase 6 : Validation par le Conseil Communautaire et les conseils municipaux

Des binômes élus/techniciens pour animer les concertations avec les conseils municipaux

- ✓ Objectif des réunions devant les conseils municipaux = recueillir la matière permettant de travailler le socle du projet de territoire, ne pas juger, discuter, justifier et ne pas trop encadrer la parole pour être dans l'esprit ascendant.
- ✓ Un cadre commun d'animation pour l'équipe projet pour:
 - Se former à l'utilisation des outils d'animation

Faciliter la synthèse des remontées des conseils municipaux

Faciliter la mise en évidence des points de convergence, de divergence pour ensuite travailler à la formulation de « compromis ».

Faciliter l'animation de la réunion à l'échelle intercommunale.

Un aller-retour échelle communale / échelle intercommunale

- ✓ Synthèse des réunions communales et préparation de la réunion à l'échelle intercommunale avec les représentants des communes
- ✓ Réunion intercommunale avec les représentants des conseils municipaux :
 - Points de convergence, divergence ;
 - Faire ressortir le sens commun, les attentes partagées ;
 - Les éléments fédérateurs pour le territoire et la formulation de compromis.

↳ **c'est le socle du projet de territoire.**

Un travail de l'équipe projet avec la conférence des maires

- Déclinaison de ce socle en ligne de force, objectifs, actions, projets...
- Croisant avec les compétences de la CCCLA, le bilan des actions en cours ou à réaliser, les latitudes budgétaires, les possibles...

↳ **c'est le projet de territoire**

☞ **Cette méthode a permis de s'appuyer sur les forces internes à la CCCLA (élus et techniciens) et de former un collectif en capacité de maîtriser la conduite et la mise en œuvre du projet. Le projet est issu des propositions des conseils municipaux qui ont pu progressivement arriver à une vision collective intercommunale, partagée.**

3. LE CADRE DU PROJET

➔ Des propositions émanant des réunions communales et de la synthèse intercommunale comme base de travail du conseil des maires

4 objectifs

- ✓ Renforcer l'appartenance à l'intercommunalité
- ✓ Fédérer les élus autour d'un projet de territoire partagé et approprié, qui pars d'un bilan mais qui ouvre sur de nouvelles propositions
- ✓ Elaborer ce projet de territoire de façon ascendante
- ✓ Appliquer une méthode qui permet une participation large et une appropriation des propositions qui en ressortiront.

4 défis et leviers pour agir ont été définis

- ✓ S'appuyer sur les lignes de force et les potentiels du territoire comme leviers de dynamique économique et pour la création d'emplois
- ✓ Accompagner les transformations nécessaires pour que le territoire réussisse sa transition écologique
- ✓ Mailler le territoire avec des équipements, services et actions permettant de renforcer la cohésion territoriale et sociale
- ✓ Installer un mode de gouvernance inclusif pour une communauté « d'envie »

20 axes de travail ont été dégagés.

31 fiches d'axes d'action comportant 99 actions opérationnelles ont été rédigées.

➔ Une hiérarchisation pour définir un plan d'actions

→ Sur la base des propositions du travail collectif issu de la méthode de travail, le conseil des maires a pu faire un arbitrage en analysant propositions à l'aune :

- des capacités financières,
- de la faisabilité des actions possibles « à faire sur le mandat », « à engager sur le mandat », « à étudier sur le mandat ».
- des choix stratégiques classés par niveau de convergence de vues et de degré d'adhésion collective.

→ Les éléments ayant permis une analyse prospective

Une estimation des capacités financières

- ✓ Le fil de l'eau permet de mettre en évidence une trajectoire équilibrée avec un niveau d'épargne nette de 600 000 euros / an permettant d'autofinancer les dépenses d'investissement récurrentes estimées à 500 000 euros par an.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits d'exploitation	19 188 235	19 606 843	19 382 388	19 275 582	19 411 378	19 505 164	19 601 595	19 700 708
Charges d'exploitation	17 511 836	18 368 756	18 471 660	18 591 902	18 714 374	18 839 119	18 966 182	19 095 606
Charges d'exploitation nettes	6 255 544	6 636 423	6 644 824	6 760 286	6 877 882	6 997 655	7 119 645	7 243 895
Epargne de gestion	1 676 399	1 238 086	910 728	683 680	697 004	666 045	635 413	605 102
Epargne brute	1 636 236	1 205 705	885 524	665 927	686 702	663 194	635 413	605 102
Epargne nette	1 476 117	1 061 933	740 328	514 009	528 062	497 832	635 413	605 102
Dépenses investissement nettes	915 841	218 840	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Emprunt équilibré	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent global consolidé	6 357 777	6 931 731	7 787 830	7 984 419	7 953 969	8 031 470	8 106 677	8 201 040
En cours de dette	1 105 791	943 207	798 127	609 192	412 815	304 922	222 461	187 443
Evolution Produits d'exploitation	6,08%	0,96%	0,05%	-0,55%	0,70%	0,48%	0,49%	0,51%
Evolution Charges d'exploitation	3,23%	4,84%	0,62%	0,65%	0,66%	0,67%	0,67%	0,68%
Evolution Charges d'exploitation nette	7,53%	6,09%	0,13%	1,74%	1,74%	1,74%	1,74%	1,75%
Variation taux	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
FPIC total	775 518	775 518	775 518	775 518	775 518	775 518	775 518	775 518
FPIC intercommunal	199 546	239 129	247 814	247 814	247 814	247 814	247 814	247 814
CRD / EB	1	1	1	1	1	0	0	0
DAP / EB	4,55	3,35	2,46	1,85	1,91	1,84	1,77	1,68

Des éléments impactant

- ✓ L'impact Covid 19 sur les recettes économiques en 2022 est estimé à 180 000 euros.
- ✓ 100 000 euros de participation au CIAS pour l'équilibre du Saad
- ✓ 3 000 000 d'euros d'excédent consolidé mobilisables pour financer l'investissement.

Des marges de manœuvre mobilisables pour financer le projet

- ✓ Un point de fiscalité = + 30 000 euros.
- ✓ Un point de Tva = + 30 000 euros de compensation TH.
- ✓ Un point d'économie sur le 011 = 10 000 euros.
- ✓ Un MW d'ENR en production = 1375 euros d'IFER à partager entre la CC et la commune d'implantation.
- ✓ FPIC reversé aux communes = 530 000 euros
- ✓ 1 million d'euros investis dans un projet ENR = 50 000 euros de recettes / an sur 30 ans.

Une pré-évaluation du projet par axes thématiques et propositions du bureau du 22 juin 2021

Axes thématiques	Fonctionnement					Investissement				
	A faire	A engager	A étudier	A continuer	Total	A faire	A engager	A étudier	A continuer	Total
1 Déployer le THD sur tout le territoire intercommunal	22 500,00 €				22 500,00 €	1 600 000,00 €				1 600 000,00 €
2 Conforter le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire	83 410,00 €				83 410,00 €					- €
3 Accès aux soins pour tous		20 000,00 €			20 000,00 €					- €
4 Petite enfance et enfance jeunesse	10 000,00 €				10 000,00 €					- €
5 Soutenir le développement économique	30 500,00 €	6 500,00 €			37 000,00 €	1 440 000,00 €				1 440 000,00 €
6 Renforcer l'attractivité touristique du territoire	20 000,00 €	5 000,00 €			25 000,00 €		2 000,00 €			2 000,00 €
7 Anticiper les besoins des populations à certains âges de la vie			20 000,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €					- €
8 Améliorer les informations et les échanges entre élus, agents et la population	2 500,00 €	340 400,00 €			342 900,00 €		100 000,00 €			100 000,00 €
9 Favoriser les économies d'eau										- €
10 Assurer le bon état écologique des cours d'eau et leur entretien										- €
11 Construire un service intercommunal de l'eau et de l'assainissement performant										- €
12 Poursuivre une politique exemplaire en matière de gestion des déchets										- €
13 Faire du lien avec et entre les habitants	50 000,00 €			20 000,00 €	70 000,00 €					- €
14 Favoriser l'accès à la culture pour tous les habitants du territoire		95 000,00 €	70 000,00 €		165 000,00 €	150 000,00 €	4 585 000,00 €	200 000,00 €		4 935 000,00 €
15 Accompagner les habitants dans leurs démarches	50 000,00 €				50 000,00 €	26 000,00 €				26 000,00 €
16 Agir dans une logique de proximité et d'efficacité										- €
17 Devenir un territoire à énergie positive		5 961,00 €	5 961,00 €	15 000,00 €	26 922,00 €					- €
18 Accompagner la transition climatique										- €
19 Favoriser les déplacements à l'intérieur du territoire bas carbone			20 000,00 €		20 000,00 €					- €
20 Renforcer la cohésion sociale		45 000,00 €			45 000,00 €					- €
	268 910,00 €	517 861,00 €	115 961,00 €	135 000,00 €	1 037 732,00 €	3 216 000,00 €	4 687 000,00 €	200 000,00 €	- €	8 103 000,00 €

Des questionnements qui ont guidés le débat :

Quel pacte financier pour le projet ?

Comment augmenter les capacités financières de la CCCLA ?

Quelle évolution de la fiscalité ?

Faut-il adapter chaque année le niveau de FPIC capté par l'intercommunalité au besoin de financement du projet ?

Quelles sont les sources de nouvelles recettes ?

Une discussion sur les niveaux d'ambition :

S'en tenir aux seuls projets déjà en cours (135k€) ?

Limiter le projet aux actions en cours et à réaliser (135 + 268 = 413k€) en les conditionnant au niveau des financements possibles ?

Ouvrir vers des actions à engager 517k€ en fonction de l'évolution des recettes nouvelles ?

➡ Ainsi a pu être défini par la conférence des maires du 29 juin 2021 un ordonnancement du plan d'actions autour des 4 défis et une stratégie visant à mettre en œuvre les actions en cours et à réaliser en les conditionnant au niveau des financements possibles mais aussi éventuellement les actions à engager, en fonction des opportunités financières, de l'évolution des recettes liées à la fiscalité comme au FPIC.

4. LE PLAN D'ACTION PROPOSE PAR LA CONFERENCE DES MAIRES DU 29 JUIN 2021

Défi n°1 S'appuyer sur les lignes de forces et les potentiels du territoire comme leviers de dynamique économique et pour la création d'emplois

→ Soutenir le développement économique

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
11.1 Maintenir l'engagement financier de la CC en faveur du développement économique	94,64						1
14.2 Renforcer l'attractivité du territoire en direction des étudiants en enseignement supérieur en recherche de lieux de stages	88,74				1		
14.1 Contribuer à l'insertion des jeunes du territoire dans un parcours d'enseignement supérieur	85,84			1			
14.4 Faciliter les embauches pour les chefs d'entreprises du territoire	85,79	5 000 €			1		
11.6 continuer le financement de Territoire d'Industrie à hauteur de 13 000 euros / an	82,84						1
11.3 Acquérir de nouvelles réserves foncières	79,94		400 000 €	1			
11.5 Poursuivre les aides à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 75000 euros / an	79,94		450 000 €	1			
11.9 Mettre en œuvre une démarche de promotion/prospection	79,94	11 000 €		1			
11.2 Mettre en place un dispositif spécifique dédié à l'accueil des salariés	76,99	5 000 €		1			
13.1 Réaliser un diagnostic sur les activités commerciales et artisanales	76,99	10 000 €		1			
11.8 soutenir la plateforme d'initiative locale ICC (1500 euros / an)	74,09	1 500 €		1			
11.4. Aménager une nouvelle zone d'activité économique	74,04		575 000 €	1			
14.3 Faciliter la construction de projets professionnels pour les habitants du territoire	74,04	1 000 €		1			
12.2 Développer l'accès aux formations aux métiers du numérique et Etablir des stratégies pour l'installation d'entreprises du secteur du numérique	69,69				1		
13.4 Favoriser de nouvelles dynamiques de consommation	68,19	1 500 €			1		
13.3 Acquérir une solution numérique de vente en ligne pour les artisans et les commerçants du territoire	59,34	2 000 €	15 000 €	1			

→ Renforcer l'attractivité touristique du territoire

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
20 Etablir un panorama des ressources patrimoniales du territoire	89,91					1	
21.1 Réaliser un plan de gestion du site de la Ganguisse	84,01				1		
21.2 Accompagnement des porteurs de projets touristiques par l'office du tourisme	81,11						1
22.1 Reproduire la chasse aux Trésors dans les villages qui le souhaitent	78,16	- €	- €	1			
21.3 Mise en place d'un groupe de travail spécifique sur les sentiers de randonnée multi-usages autour du patrimoine local	75,21	20 000 €		1			

→ Conforter le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
10.7 Mettre en valeur le patrimoine gastronomique local	100,00	15 000 €		1			
10.3. Valoriser le potentiel agricole du territoire par la diversification et la structuration des filières agricoles durables	97,05	5 000 €		1			
10.8 Développer une économie circulaire	97,05			1			
10.2. Développer l'économie locale via les circuits de proximité	97,05	58 410 €		1			
10.6 Faire de l'alimentation un vecteur de solidarité et de lien social	91,20			1			
10.5. Engager le territoire dans une restauration hors domicile durable et locale	82,35			1			
10.9 Informer et sensibiliser les habitants et l'ensemble des consommateurs	82,35	5 000 €		1			
10.4. Encourager et faciliter la transmission et l'installation agricole	73,50			1			

Défi n°2 : Accompagner les transformations nécessaires pour que le territoire réussisse sa transition écologique

→ Poursuivre une politique exemplaire en matière de gestion des déchets

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
Poursuivre l'optimisation de la collecte et la valorisation des déchets	85,71						1
Harmoniser la TEOM	73,91			1			
19 Revoir la question de la collecte des déchets et sa fiscalité	62,16					1	

→ Devenir un territoire à énergie positive

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
23.5 Favoriser la consommation de cette énergie par les habitants et les entreprises du territoire ;	66,15	5 961 €			1		
23.4 Accompagner les projets pour favoriser leur construction ;	60,30						1
23.2 Mettre en œuvre une démarche systématique avec les opérateurs permettant un retour juste d'une partie de la rente vers le territoire ; Etudier dans ce cadre l'opportunité d'investir dans la production des ENR pour diversifier les recettes des communes et de la communauté de communes ; Soutenir l'implantation de projets de production d'ENR utilisant d'autres technologies dès lors que les communes, le monde agricole et les services de l'Etat sont d'accord pour leur implantation.	59,30				1		
24.2 Communiquer sur les petits gestes pour la protection de l'environnement (anciennement 17.3)	57,89			1			
23.1 Définir en accord avec les communes, les services de l'Etat et le monde agricole, les 200 hectares qui seront affectés à ces projets (photovoltaïque) ;	57,35	15 000 €					1
24.1 Etudier et réaliser si nécessaire une charte environnementale	49,04	5 961 €				1	

→ Accompagner la transition climatique

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique notamment les agriculteurs étant donné l'importance du rôle qu'ils peuvent jouer dans la préservation des terres cultivées	49,04					1	

→ Favoriser les déplacements à l'intérieur du territoire bas carbone

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
25.1 Répertoire et communiquer sur les moyens de mobilité existants	57,22					1	
25.5 Favoriser la création d'un réseau de voies vertes et pistes cyclables	54,32				1		
25.3 Renforcer l'information entre la communauté de communes et la Région sur le cadencement des bus et des trains	48,42				1		
25.4 Réfléchir sur l'évolution de l'offre de transport à la demande pour la rendre plus adaptée aux usagers	45,47					1	
25.2 Développer le covoiturage par le déploiement d'une application dites "de trajets de proximité"	33,72	20 000 €				1	

→ Construire un service intercommunal de l'eau et de l'assainissement performant

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
26.1 Faire une étude pour construire un comparatif entre la Régie et la DSP pour le même service et un prix de l'eau ramené au m3	81,65				1		
26.2 Mettre en œuvre la convergence des tarifs d'eau et d'assainissement	81,65			1			

→ Favoriser les économies d'eau

26.4 envisager la possibilité de réutilisation des eaux usées traitées : à voir au niveau national. Actuellement seulement 1% des eaux usées sont traitées pour être réutilisées (investissements lourds)	48,09					1	
26.5 Double comptage : compteur eau potable et compteur « jardin » autorisé sous certaines conditions (exemple : professionnels : maraicher...)	45,19						1
26.6 Stockage eau potable pour tous les écarts : non faisable car qualité de l'eau à assurer 365 jours / an. Suivi ARS réalisé de façon imprévu et pouvant être source d'un résultat non conforme en cas de prélèvements	42,24					1	

→ Assurer le bon état écologique des cours d'eau et leur entretien

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
Faire connaître la Gémapi	39,29						1

Défi n°3 : Mailler le territoire avec des équipements, services et actions permettant de renforcer la cohésion territoriale et sociale

→ Déployer le THD sur tout le territoire intercommunal

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
Participer au financement de la phase 2 du SDAN	94,10	22 500 €	1 600 000 €	1			

→ Accompagner les habitants dans leurs démarches

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
2.1 Créer une maison France service sur la commune de Castelnaudary	70,94	50 000 €	26 000 €	1			
1.1 Réalisation d'un état des lieux et d'une étude de besoin pour les tiers lieux	56,19				1		
1.2 Mise en œuvre du projet pour les tiers lieux	50,34				1		

→ Anticiper les besoins des populations à tous les âges de la vie

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
4.2 Valoriser les métiers de l'accompagnement à domicile	91,07	20 000 €				1	
4.4 Développer et améliorer les services en direction des personnes handicapées	88,12				1		
4.1 Pérenniser Financièrement le SAAD	85,22	100 000 €					1
4.3 Développer les actions d'animation visant à rompre l'isolement	85,22			1			
4.5 Développer l'offre d'accueil intermédiaire	79,27			1			
4.6 Développer les partenariats avec les SSIAD	73,42				1		

→ Structurer l'offre de petite enfance et enfance jeunesse

Mettre en place une offre d'accueil enfance jeunesse à l'échelle intercommunale	93,48	10 000 €		1			
---	-------	----------	--	---	--	--	--

→ Accès aux soins pour tous

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
3.8 soutenir les démarches visant à renforcer la présence des services d'urgence au sein du Centre hospitalier de Castelnaudary	97,05			1			
3.7 soutenir la maison médicale de garde	97,05						1
3.9 Soutenir le Centre hospitalier de Castelnaudary pour la pérennisation et le renforcement des services du SMUR	97,05			1			
3.1 Intégrer le parcours de soin	91,20						1
3.11 assurer le financement de la communauté de communes au fonctionnement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours	88,25						1
3.2 Le contrat local de santé	82,35				1		
3.10 encourager l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires dans les casernes de notre territoire	82,35						1
3.3 Déploiement de moyens de téléconsultation	76,50			1			
3.6 Relayer les dispositifs Régionaux et Départementaux en direction des professionnels de santé	76,45			1			
3.5 Participer aux travaux de la CPTS	73,55			1			
3.4 Soutenir le recrutement de soignants salariés par les communes	70,60	20 000 €			1		

→ Faire du lien avec et entre les habitants

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
8.1 Recrutement d'un chargé de missions communication	82,14	20 000 €					1
8.2 Mise à jour des outils existants	82,14	25 000 €		1			
8.4 Promotion du territoire	79,19	25 000 €		1			
8.3 Fédérer autour d'événements porteurs, de lien et d'appartenance	70,39				1		

→ Favoriser l'accès à la culture pour tous les habitants du territoire

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
15.1 Poursuivre les actions actuelles de l'école de musique et des bibliothèques	69,77		150 000 €	1			
15.3 Création d'un nouveau lieu d'enseignement musical	69,72	50 000 €	4 560 000 €		1		
15.2 Renforcer l'action culturelle : Densifier, développer le nomadisme, la diffusion, la médiation, l'aide à la création et aux pratiques amateurs sur le territoire, en tissant du lien avec les associations, les artistes et les habitants	68,27	45 000 €	25 000 €		1		
15.4 Création d'une nouvelle médiathèque à Labastide d'Anjou	55,02	50 000 €	200 000 €			1	19
16 Création d'un schéma de développement culturel et patrimoine, avec de nouveaux champs d'actions	49,17	20 000 €				1	

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le



ID : 011-200035855-20210707-20210142-DE

→ Renforcer la cohésion sociale

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
28.4 Développer la lutte contre la précarité	54,81						1
28.3 Développer l'animation sociale	51,91	45 000 €			1		
28.1 L'analyse des besoins sociaux	51,86			1			
28.2 Renforcer l'insertion par l'économie	48,96						1

Défi n°4 : Installer un mode de gouvernance inclusif pour une « communauté d'envie »

→ Améliorer les informations et les échanges entre élus, agents et la population

Moyens pour atteindre l'objectif	Ordre de priorité Maires + Groupe projet	Estimation fonctionnement	Estimation investissement	Possible à faire sur le mandat	Possible à engager sur le mandat	A réfléchir	En cours
29.1 généralisation des groupes de travail pour améliorer le fonctionnement des services	91,07			1			
29.9 Développer le projet RH 2020-2026 qui assure le recrutement, la formation, la mise à niveau de la politique sociale et salariale	91,07	340 400 €			1		
29.10 Mettre en œuvre les projets de service issus du projet en veillant à impliquer l'ensemble des agents de la communauté de communes	88,12			1			
29.5 Augmenter les temps d'échange avec les secrétaires de mairie avec la tenue de 2 réunions annuelles	85,17			1			
29.6 Créer un guide des services à destination des élus et des usagers	85,17			1			
29.11 Déployer des outils numériques pour favoriser l'accès aux services et à l'information des usagers, élus et des agents	85,17		100 000 €		1		
29.3 Mettre en œuvre un temps d'échange annuel entre la communauté de communes et l'ensemble des conseils municipaux Systématiser les rencontres entre les conseils municipaux et un binôme élu-technicien	80,77	2 500 €		1			
29.2 Création de 5 commissions stratégiques	79,27			1			
29.7 Généraliser la consultation des usagers pour évaluer leur besoin et la qualité des services rendus par la communauté de communes	73,42				1		
29.8 Créer un conseil de développement	58,72					1	

→ Agir dans une logique de proximité et d'efficacité

27.1 Création d'une commission mutualisation	76,79			1			
27.2 Réalisation d'un schéma de mutualisation	67,99			1			

5. LA GOUVERNANCE

La question de la gouvernance de la communauté de communes a été posée à de nombreuses reprises lors de la préparation du projet intercommunal à travers des interrogations sur les modalités de représentation des communes au sein du conseil communautaire, la participation des élus ou des habitants au travail intercommunal, l'information des conseils municipaux ou encore le fonctionnement des services.

Dans ce cadre, il est proposé d'intégrer au projet une charte de gouvernance qui précise le système et les règles par lesquels la communauté de communes prend ses décisions et les applique en vue d'atteindre les objectifs décrits notamment dans le projet.

Cette charte de gouvernance s'inscrit dans le cadre réglementaire qui fixe le fonctionnement des EPCI. Elle a pour objectif après rappel des valeurs communes qui participent aux décisions de la communauté de communes, de fixer les moyens de fonctionnement permettant d'y arriver.

5.1. Rappel du cadre réglementaire

Le fonctionnement institutionnel de la communauté de communes est régi par le code général des collectivités territoriales. Les affaires sont réglées par le conseil communautaire dont le nombre et la répartition des sièges sont précisés par l'article L. 5211-6-1 du CGCT, en tenant compte de la population municipale et d'un représentant minimum par commune. Pour mémoire le conseil communautaire est constitué de 71 membres, soit en moyenne un délégué pour 392 habitants.

Le conseil communautaire élit un Président et des Vice-Présidents dont le nombre ne peut pas être supérieur à 30% de l'effectif total du conseil communautaire dans la limite de 15. Ils composent le bureau communautaire qui prépare l'ordre du jour de la conférence des maires et règle les affaires courantes de la communauté de communes.

La conférence des maires instituée par la loi Engagement de Proximité du 27 décembre 2019 succède au conseil des maires instauré à la création de la communauté de communes. Instance importante garantissant à chaque commune de participer à la prise de décision, elle a pour objet de valider l'ordre du jour du conseil communautaire et de travailler sur les dossiers de fond de la communauté de communes à partir notamment des travaux des commissions intercommunales ou groupes de travail. Chaque Maire est membre de droit de la Conférence des maires et dispose d'une voix lors des votes, quelle que soit la taille de sa commune.

Le conseil communautaire peut créer des commissions en application de l'article L. 2121-22 du CGCT. En cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Lorsqu'un établissement public de coopération

intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues par l'article L. 2121-22 du CGCT, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine. Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Répartition des délégués communautaires par communes en 2020

	<i>Nbe délégués</i>	<i>Pop municipale 2020</i>	<i>Nb Moyen han par délégué</i>
AIROUX	1	165	165
BARAIGNE	1	176	176
BELFLOU	1	119	119
CASTELNAUDARY	24	11951	498
CUMIES	1	37	37
FAJAC LA RELENQUE	1	50	50
FENDEILLE	1	531	531
GOURVIEILLE	1	78	78
ISSEL	1	482	482
LA LOUVIERE LAURAGAIS	1	78	78
LA POMAREDE	1	153	153
LABASTIDE D'ANJOU	3	1307	436
LABECEDE LAURAGAIS	1	404	404
LASBORDES	1	787	787
LAURABUC	1	415	415
LES CASSES	1	298	298
MARQUEIN	1	84	84
MAS SAINTES PUELLES	2	924	462
MAYREVILLE	1	78	78
MEZERVILLE	1	96	96
MIREVAL LAURAGAIS	1	180	180
MOLLEVILLE	1	135	135
MONTAURIOL	1	84	84
MONTFERRAND	1	583	583
MONTMAUR	1	306	306
PAYRA SUR L'HERS	1	204	204
PEYREFITTE SUR L'HERS	1	76	76
PEYRENS	1	486	486
PUGINIER	1	151	151
RICAUD	1	301	301
SAINTE MARTIN LALANDE	2	1125	563
SAINTE MICHEL DE LANES	1	470	470
SAINTE PAPOUL	1	879	879
SAINTE PAULET	1	200	200
SAINTE CAMELLE	1	118	118
SALLES SUR L'HERS	1	707	707
SOUILHANELS	1	364	364
SOUILHE	1	321	321
SOUPEX	1	241	241
TREVILLE	1	106	106
VERDUN LAURAGAIS	1	277	277
VILLEMAGNE	1	257	257
VILLENEUVE LA COMPTAL	2	1332	666
TOTAL	71	27116	382

L'obligation d'information des conseils municipaux se fait tout d'abord à travers la transmission tous les ans, avant le 30 septembre par le président de l'EPCI au maire de chaque commune membre d'un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal lors d'une

séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus. Par ailleurs, les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI. Aucune obligation formelle n'est ici imposée et elle prendra donc généralement forme au travers de débats intéressant la commune. Enfin l'article L. 5211-40-2, du CGCT impose de rendre destinataire les conseillers municipaux qui ne sont pas membres du conseil communautaire d'une copie de la convocation adressée aux conseillers communautaires avant chaque réunion de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale accompagnée de la note explicative de synthèse. Leur sont également communiqués les rapports mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 et au premier alinéa de l'article L. 5211-39 ainsi que, dans un délai d'un mois, le compte rendu des réunions de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

1.2. La charte de gouvernance 2020-2026

Le projet intercommunal 2020-2026 poursuit en termes de gouvernance quatre objectifs :

1) Garantir la participation de tous les élus communautaires dans la construction des actions communautaire.

Cet objectif passe par la systématisation du recours au groupe de travail de 10 à 15 personnes maximum permettant d'associer les maires ou leur représentant afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité des actions et des services de la communauté de communes sur le territoire. Le retour d'expérience sur la préparation du contrat de concession eau et assainissement, l'amélioration du fonctionnement du service ADS a montré l'intérêt de la démarche.

Il repose aussi sur la création de commissions stratégiques qui donnerait l'occasion aux élus communautaires d'avoir une vue d'ensemble des politiques de la communauté de communes, de travailler en transversalité et de débattre avant le conseil communautaire. Ces commissions ouvertes aux conseillers communautaires titulaires et suppléants. Chaque élu peut participer au plus à 2 commissions. Le nombre de délégués par commission est limité à 30 pour permettre le débat. Chaque vice-président appartient à au moins une commission stratégique. Il est proposé de créer dans le cadre du projet intercommunal les 5 commissions suivantes :

Développement territorial

- Aménagement de l'espace (scot, ads) • Habitat • Animation et promotion économique
- Transports et déplacements • Réseau haut débit (SDAN) • Politiques contractuelles territoriales (CRTE, ...).

Solidarité, cohésion et action sociale

- Petite enfance • Enfance-jeunesse • Parentalité • Soutien à l'autonomie • Cohésion sociale • Emploi et insertion • Santé • Aire d'accueil des gens du voyage.

Services aux habitants, aux communes et cadre de vie

- Eau et assainissement • Déchets • Services techniques intercommunaux • Préservation des espaces naturels • Droits des sols • Équipements culturels • Service extérieur des pompes funèbres • Fourrière pour les animaux errants

Gouvernance et développement durable

Transition écologique • Dialogue citoyen • Transformation digitale • Relation aux communes, schéma de mutualisation • Communication

Ressources et moyens

- Finances • Gestion administrative et Ressources humaines • Systèmes d'information • Gestion patrimoniale • Prospective.

2) Conduire à un renforcement de l'esprit communautaire

4 actions sont proposées pour développer l'esprit communautaire :

- Mettre en œuvre un temps d'échange annuel entre la communauté de communes et l'ensemble des conseils municipaux ;
- Systématiser les rencontres entre les conseils municipaux et un binôme élu-technicien pour présenter la communauté de communes et les actions développées ;
- Augmenter les temps d'échange avec les secrétaires de mairie avec la tenue de 2 réunions annuelles ;
- Créer un guide des services à destination des élus et des usagers.

3) Développer la participation des citoyens

Pour accroître le développement de la participation des citoyens, la charte de gouvernance prévoit de généraliser la consultation des usagers pour évaluer leur besoin et la qualité des services rendus par la communauté de communes.

Par ailleurs, dans le cadre du projet, il sera réfléchi sur l'opportunité de créer un conseil de développement afin de susciter le débat sur les politiques et les projets menés par la communauté de communes, être force de proposition en respectant la diversité des points de vue.

4) Agir dans une logique de proximité et d'efficacité

Pour développer cet axe, la charte de gouvernance propose de réaliser les actions suivantes :

- Réaliser un nouveau schéma de mutualisation ;
- Développer le projet RH 2020-2026 qui assure le recrutement, la formation, la mise à niveau de la politique sociale et salariale ;
- Mettre en œuvre les projets de service issus du projet en veillant à impliquer l'ensemble des agents de la communauté de communes
- Déployer des outils numériques pour favoriser l'accès aux services et à l'information des usagers, élus et des agents.

6. LE PACTE FISCALE ET FINANCIER

Le projet intercommunal 2020-2026 aura à intégrer des enjeux financiers forts. Ces derniers se situent à trois niveaux.

Tout d'abord, les différentes réformes de la fiscalité locale engagée par l'Etat associées à l'éventualité forte d'une nouvelle participation des collectivités locales à la réduction des déficits publics locaux dans le cadre du programme de stabilité 2021-2027 imposent à la communauté de communes et à ses communes membres de réfléchir sur la recherche de nouvelles ressources financières ou pistes de mutualisation.

Ensuite, le projet prévoit la réalisation d'un niveau important de dépenses d'investissement et de fonctionnement supplémentaires qui ne peut être absorbée par la seule dynamique des bases fiscales. Il appartient donc de faire des choix sur les arbitrages entre hausse de fiscalité ou recherche de nouvelles ressources.

Enfin, les élus intercommunaux auront à engager les processus de convergence tarifaire pour le financement des déchets ménagers et des compétences « eau et assainissement ».

Dans ce contexte, le pacte financier et fiscal est donc composé d'engagements mutuels de la communauté de communes et de ses communes membres. Il comporte quatre objectifs :

1. Fixer la relation financière entre les communes et la communauté
2. Sécuriser le financement du projet de territoire
3. Garantir une meilleure équité fiscale et tarifaire entre les habitants et entreprises du territoire
4. Densifier les mutualisations et coopérations financières locales

6.1. Fixer la relation financière entre les communes et la communauté

Engagement n°1 : Maintenir les reversements faits aux communes au niveau de 2020

Afin de ne pas obérer les marges de manœuvre financière des communes, il est proposé de maintenir en l'état ces reversements en dehors des éventuelles corrections de l'attribution de compensation des communes qui pourront intervenir suite aux transferts de compétence.

Au cas par cas et après avis de la conférence des maires, il pourra être étudié le reversement d'une partie du FPIC communal pour financer des actions du projet intercommunal.

Engagement n°2 : Reconduire le partage de l'IFER intercommunal pour favoriser l'implantation d'ENR

Comme dans le projet 2015-2020 pour favoriser l'implantation de nouvelles installations de production d'Energies Renouvelables, la communauté reversera aux communes concernées, sous forme de fonds de concours, 50% du produit de l'IFER encaissé par la communauté de communes.

Cette règle s'applique aux nouvelles installations.

6.2. Sécuriser le financement du projet intercommunal 2020-2026

Un financement cohérent et soutenable du projet intercommunal constitue un enjeu essentiel. Pour accomplir cette nécessité, il convient de clarifier les choix vis-à-vis de la fiscalité, des règles de partage de la croissance de l'assiette fiscale, la recherche de nouvelles recettes ou encore des modalités de programmation et de financement des investissements dans une démarche de concertation entre la communauté de communes et ses communes membres.

Engagement n°3 : Ne pas augmenter la pression fiscale intercommunale

Le troisième engagement du pacte financier proposé est de maintenir à législation constante les taux d'imposition de fiscalité directe de la communauté de communes.

Rappel des taux d'imposition 2021

TH	12,27%
TF	1,44%
FNB	16,19%
CFE	32,72%

NB : Ne sont pas concernés par cet engagement les financements des déchets ménagers et de la compétence GEMAPI.

Engagement 4. Financer le projet intercommunal par la recherche de nouvelles recettes

Le présent pacte fiscal et financier retient 2 pistes de travail qui seront à expertiser par la commission des finances.

1. L'investissement dans l'installations de production d'ENR

L'objectif de favoriser l'installation de 200 hectares d'installation d'ENR ouvre pour la communauté de communes et ses communes membres des perspectives de diversification de leur recette. Les échanges avec différents opérateurs ont permis de mettre en évidence une rentabilité brute annuelle de l'ordre de 5% et un risque faible. La durée de montage des projets fait de cette option une solution de moyen-terme.

2. Le partage du foncier bâti économique généré par les zones d'activités intercommunales

La communauté de communes est titulaire de la compétence économique, à ce titre, elle assure la charge d'aménagement et d'entretien des zones d'activité. En revanche, les fruits du développement de l'attractivité du territoire profitent à tous. Il convient dans ce cadre de réfléchir sur la définition des conditions du partage de la part communale du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, généré par les entreprises qui vont s'implanter sur les zones d'activités communautaires. Différents scénarios devront être étudiés en collaboration avec les communes concernées, en tenant compte notamment des charges de la zone supportées par les communes.

Engagement 5. Piloter le phasage du projet par la conférence des maires

Le déploiement du projet intercommunal 2020-2026 dépendra du rythme d'évolution des bases fiscales et de la capacité à trouver de nouvelles recettes. Son suivi et pilotage seront assurés annuellement par la conférence des maires.

Celui-ci proposera en amont du débat d'orientation budgétaire au conseil communautaire d'acter le lancement des nouvelles actions et projet en fonction des capacités financières.

6.3. Garantir une meilleure équité fiscale et tarifaire entre les habitants et entreprises du territoire

La convergence des taux de fiscalité et des tarifs applicables aux prestations de service public est un élément de la construction intercommunale ainsi que d'égalité de traitement devant l'impôt et la participation au coût des services. L'harmonisation doit permettre une plus grande simplification pour les entreprises et usagers tout en renforçant la solidarité territoriale.

Engagement 7. Réaliser la convergence des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Pour rappel, la communauté de communes bénéficie depuis 2013, d'un dispositif de taux différenciés de TEOM. Ce mécanisme va s'arrêter en 2022. Il appartiendra à la communauté de communes de fixer un taux qui devra tenir compte du niveau de service. Pour rappel, le produit de la TEOM est destiné à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Cette harmonisation doit donc être précédée d'une analyse sur les différents niveaux de services existants sur le territoire et les composantes de la TEOM actuelles ainsi que d'une prospective faisant apparaître les dépenses prévisionnelles nécessitant un éventuel financement supplémentaire.

Engagement 8. Engager l'harmonisation les tarifs d'assainissement collectif et eau

Un groupe de travail «tarification» sera créé pour étudier la prospective des budgets annexes eau et assainissement et envisager une proposition d'harmonisation des taux des redevances et surtaxes, en tenant compte de tous les paramètres de tarifs associés. En effet, il importe que la recette des différents tarifs d'eau et d'assainissement soit proportionnée au coût complet du service rendu, y compris les investissements à venir, et de manière à conserver des ratios d'analyse financière traduisant une gestion financière réglementaire et saine.

6.4. Densifier les mutualisations et coopérations financières locales

Les communes et la communauté sont soumises à une forte pression budgétaire qui impacte directement le service public. Dans ce contexte, le renforcement des coopérations et mutualisations entre collectivités apparaît comme une orientation essentielle pour porter de manière efficiente le développement du territoire.

Engagement 9. Développer avec les communes volontaires de nouvelles pistes de mutualisation

Dans un contexte de contrainte budgétaire renforcé, les collectivités cherchent à optimiser leurs dépenses et moyens. Le schéma de mutualisation 2020-2026 devra étudier devra offrir aux communes volontaires et à la communauté de communes de nouvelles pistes d'action dans ce domaine.